

**VOUS PERCEVEZ LE RSA ?
POUR AMÉLIORER CE DISPOSITIF,
REJOIGNEZ LE CONSEIL CONSULTATIF
DU SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION
ET DE L'EMPLOI
LE DÉPARTEMENT AGIT AVEC VOUS !**

Dans le cadre des démarches participatives qu'il impulse, le Département de Meurthe-et-Moselle a créé un conseil consultatif du service public de l'insertion et de l'emploi. Le conseil est une instance départementale d'analyse, de dialogue, de concertation et de proposition, complémentaire aux équipes consultatives RSA sur les territoires.

1. QU'EST-CE LE CONSEIL CONSULTATIF ?

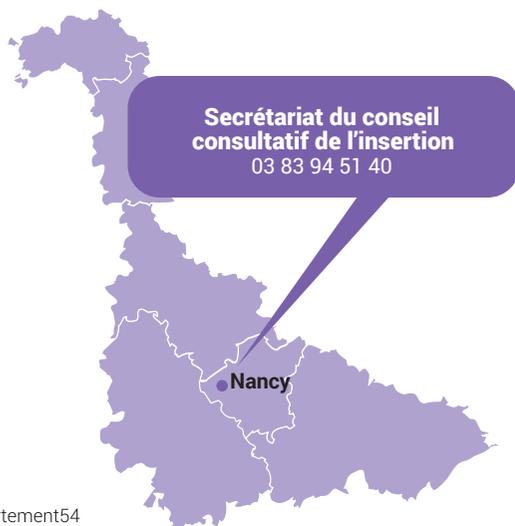
C'est une **instance de réflexion départementale** ouverte aux publics en insertion qui en font la demande (allocataires du RSA, demandeurs d'emploi, personnes en emploi...). Il est composé de 10 personnes en parcours d'insertion, 10 élus et de partenaires : il se réunit 1 à 2 fois par an en réunion plénière. Les membres du conseil consultatif se réunissent 1 fois par mois en groupe de travail au Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

2. POURQUOI Y PARTICIPER ?

- **Vous impliquer** dans la politique d'insertion départementale.
- **Échanger** avec des élus et des partenaires.
- **Donner votre avis** et faire des propositions afin d'améliorer le parcours des personnes en insertion dans leur retour vers l'emploi.
- **Apporter des solutions concrètes** aux besoins d'accompagnement des personnes.

3. COMMENT Y PARTICIPER ?

Pour **rejoindre** le conseil consultatif ou pour obtenir des informations, contactez le secrétariat du conseil consultatif à la direction de l'action sociale et de l'insertion du Département de Meurthe-et-Moselle.



meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54

meurthe-et-moselle.fr/actions/insertion